

**ARRÊTÉ N° 2021-11**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS**

**L'administratrice provisoire de l'Université Lumière Lyon 2**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu Le code de la commande publique ;
- Vu Le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2020 ;
- Vu l'arrêté 2020-09 du recteur de l'académie de Lyon portant désignation de l'administratrice provisoire de l'Université Lumière Lyon 2 ;

**Arrête :**

**Article 1 : Désignation des directeur/trices de composantes de formation et de laboratoires appelé.es à siéger au sein de la commission des marchés**

Au titre des composantes de formation, est désigné pour siéger au sein de la commission des marchés :

- M. Guillaume PROTIÈRE, Directeur de l'Unité de formation et de recherche de Droit Julie-Victoire Daubié ;

Au titre des directeur/trices de laboratoires, sont désigné.es :

- Mme Anna Rita GALIANO, Directrice de l'équipe de recherche Développement Individu Processus Handicap Éducation ;
- Mme Isabelle PRIM-ALLAZ, Directrice du laboratoire de Conception de l'Action en Situation ;
- M. Vincent RENNERT, Directeur du Centre de Recherche en Terminologie et Traduction.

**Article 2 : Durée de mandat**

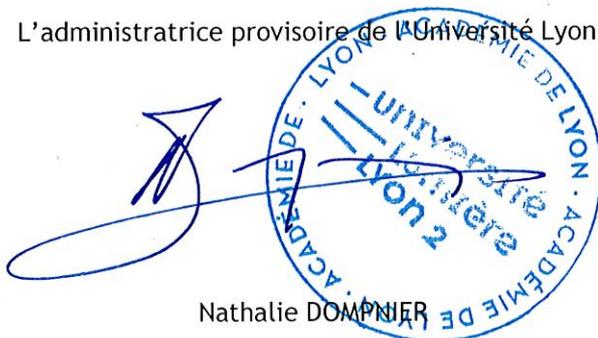
Le mandat des membres visés ci-dessus expire à la fin de l'administration provisoire de l'Université.

**Article 3 : Date d'effet**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature par l'administratrice provisoire de l'Université.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

The image shows a blue ink signature of Nathalie Dompnier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ACADEMIE DE LYON' and 'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2' around the perimeter, with 'arrêté' in the center.